

L'interprète, le droit commun et l'interculturel

*Louisa MOUSSAOUI **

L'un des effets de la diversité culturelle est la difficulté de communication entre les institutions publiques et les populations immigrées. Un métier est né dans cet interstice : "l'interprète en milieu social". L. Moussaoui, dans le cadre de son mémoire de DUMIDS (dipôme Lyon II) a essayé de cerner le rôle, la position et les problèmes rencontrés par ce "nouveau né"...

Depuis une vingtaine d'années, de plus en plus d'institutions sociales, le secteur de la santé publique, les organismes s'occupant des regroupements familiaux, l'accueil des demandeurs d'asiles, l'école et même les tribunaux ont éprouvé le besoin d'interprètes ou d'intermédiaires pour favoriser la communication entre les immigrés et la société d'accueil. Car l'égalité d'accès des usagers à l'ensemble des services dont il ont besoin fait partie en principe des concepts du modèle républicain.

Cela dit, se pose la question du rôle ou plutôt des rôles de l'interprète dans les différentes situations de contacts interculturels, situations dans lesquelles se rencontrent et interagissent des individus et des groupes, voire des institutions issues d'univers culturels différents, le terme "culture" étant utilisé dans une perspective ethnopsychologique.

Un nouveau né dans la filiation

C'est dans les années 1980 que s'ajoute à la famille des différents interprétariats existant (interprétariat diplomatique, commercial, de conférence, judiciaire) un nouvel interprétariat appelé "interprétariat en milieu social", expression largement utilisée lors du premier colloque européen sur ce thème, tenu à Strasbourg en 1995.

Concernant le processus de construction de cette catégorie d'interprète social, il s'avère que c'est la recherche de solution dans la confrontation de l'immigration avec les services qui a créé cette catégorie. A l'intérieur du cheminement d'accompagnement des migrants, l'interprète-médiateur, a été un des éléments de l'équipe sociale d'accompagnement. De là sont nés deux modèles divergents, l'un défendant l'autonomie

* Interprète, Inter-Service Migrants Rhône-Alpes
DUMIDS Université Lumière Lyon 2

de "l'usager" acquise d'avance, sans aide de l'interprète, alors que l'autre modèle considère que l'interprète-médiateur est partenaire d'une équipe sociale et est un élément parmi tant d'autres qui favorise l'autonomie du migrant.

Deux écoles se dégagent d'ailleurs au sein des différentes institutions : l'école qui considère que le rôle de l'interprète est la traduction stricte, précise sans commentaires, additions, explications, et que si "l'usager" a besoin d'une aide pour une démarche, on doit l'adresser à l'assistante sociale ; d'autres pensent qu'en raison de l'inégalité existant entre les deux parties, l'interprète ne peut se limiter à traduire ce qui est dit mais peut ajouter des explications.

En fait, nombreux sont ceux qui s'accordent à dire qu'il faut tenir compte de la variété des situations et des analyses.

On constate pour l'usager le rôle sécurisant de l'interprète devant une administration, devant la maladie, devant les services de police. Il y a eu des situations qui, par leur complexité et leur confidentialité ont nécessité de la part des services sociaux ou de certaines institutions le recours à des gens maîtrisant la langue et la culture du pays d'origine et du pays d'accueil.

Nous avons constaté, à partir d'entretiens effectués en Avril-Mai 1997 auprès de quelques interprètes que les acteurs eux mêmes vont redéfinir leur travail et vont tenter de valoriser leur métier. Pour eux, c'est un métier qui, d'une part, donnant accès au social, est vécu comme une promotion : travailler aux côtés des travailleurs sociaux, des juges, des enseignants, diversité qui constitue une richesse, et d'autre part métier qui a des objectifs "nobles" : aider les défavorisés, "aider à l'intégration", "faire de la médiation", avoir des qualités d'écoute, être "personne-ressource", connaissant bien la culture du migrant et celle du pays d'accueil.

Toutes ces justifications font qu'ils négocient constamment leur statut avec les autres acteurs et risquent de devenir des acteurs "manipulables" par l'institution qui finance et peut déterminer le rôle de l'interprète. Le risque est d'impliquer ces "intermédiaires" dans des situations qu'il sera difficile de contrôler d'autant plus qu'à certains moments ces "relais" étaient issus de la même communauté ethnique, ce qui peut être source de conflits et d'identifications si ces intermédiaires

n'ont pas été formés à la prise de distance et à une certaine déontologie.

En effet, la formation initiale de ces interprètes est variable, nous avons parmi eux des étudiants en DEUG, des femmes au foyer ayant Bac+2, des titulaires de Doctorat, des autodidactes, donc un profil très diversifié nécessitant parfois une formation spécifique à ce métier mais le débat n'est pas encore clos aujourd'hui, des divergences s'expriment encore.

Les traducteurs, qui opèrent en général sur l'écrit, préfèrent le plus souvent faire des traductions à domicile plutôt que de l'interprétariat et certains d'entre eux ont le sentiment de faire par là un travail plus valorisant.

Une redéfinition et un statut de cette catégorie sont en discussion lors des rencontres organisées par les différents pays d'Europe autour de ce thème : interprétariat en milieu social.

Un rôle d'intermédiaire

Quels rôles l'interprète en milieu social peut-il jouer dans différentes situations ? en quoi et comment sa présence peut-elle provoquer une transformation de certaines situations et communications interactives ?

Pour répondre à ces questions, nous avons étudié la relation qui se construit entre les professionnels représentants d'une institution, l'interprète et les migrants.

Nous avons essayé de caractériser cette relation et d'observer les manières de se présenter, de parler, de juger, d'agir, de réagir, bref de décoder tous les "rituels" de présentation, les discours institutionnels, les récits de vie (lors de visites d'accueil effectuées à domicile). Nous avons vu comment chacun accédait à son rôle ; comment s'organisaient et se déroulaient les rencontres dans un espace déterminé (bureau du juge, entretien psychiatrique ou psychologique, visites à domicile) ; comment cela se passait et comment se négociaient des valeurs, des normes sociales, culturelles, dans un espace donné ; comment les uns et les autres s'arrangeaient et contribuaient ou non à une relation réussie et que mettait en œuvre l'interprète quand il traduisait ?

- 1er constat : la relation privilégie l'aspect oral de la communication dans le processus d'échange.

- 2ème constat : les relations entre les parties n'obéissent pas à un modèle unique ; elles sont différentes selon les acteurs qui participent à l'échange.

- 3ème constat : souvent des conflits de valeurs ou rencontre de deux stratégies identitaires produisent l'effet inverse de celui recherché d'où la naissance de malentendus.

- 4ème constat : la position de tiers que tient l'interprète dans la relation triangulaire est variable.

Donc, pour analyser notre objet, nous avons dû tenir compte de l'importance des contextes, des modes de présentation, des manières dont étaient tenus les rôles.

Nous avons dû nous intéresser à la problématique de la "politesse" à savoir la coopération conversationnelle, "sauver sa face" et "sauver la face de l'autre", au thème de la cohabitation des identités et aux stratégies discursives mises en œuvre par les uns et les autres et particulièrement par l'interprète qui occupe "ce 3ème espace, qui n'appartient ni à un code ni à l'autre, mais qui participe des deux, que constitue la médiation entre les deux codes et le lieu d'ancrage du sujet à partir duquel il va pouvoir circuler d'un code à l'autre, espace intermédiaire entre deux codes culturels" (1).

Interpréter en situation

Par commodité méthodologique, nous avons distingué des situations aussi différentes que l'audience au tribunal, la consultation médicale, l'entretien psychiatrique et la conversation autour d'un café au domicile de familles migrantes.

Eneffet,noussommespartisdu type d'interaction à caractère plus formel, d'emblée très institutionnalisé à celui d'interactions spécialisées pour finir par le type d'interaction à structure d'échange plus égalitaire même si dans ce dernier cas, les statuts des personnes en présence sont différents mais l'entretien d'accueil à domicile implique une mise entre parenthèses des différences et l'adoption de comportements de considération et de coopération.

En chambre correctionnelle, l'organisation proxémique de l'espace, comme la chaire, les faits para-verbaux, les intonations dominatrices, le registre de langue soutenu, bref tout cela crée en position haute

celui qui impose sa langue à l'autre, qui alloue les tours de parole, qui interroge... L'interprète, lui, apporte son concours au "prévenu" qui est dans une position basse au cours du déroulement de l'interaction, adapte le niveau de langue nécessaire à chaque destinataire, explique dans un langage accessible les termes juridiques au destinataire dont le niveau social et culturel est dans la plupart des cas très différent de celui des magistrats. Donc, l'interprète, dans cette situation, reformule, adapte, simplifie, retraduit "en bon français" le français approximatif utilisé parfois par le "prévenu", ceci pour maintenir la communication et donner la parole au "plus faible".

Dans le bureau du juge d'instruction, l'interprète, dans diverses situations joue par sa position de tiers, le rôle d'interface et permet une baisse de tension dans le processus communicationnel. Il permet parfois de libérer l'angoisse du prévenu, de ne pouvoir dire comme il faut ce qu'il éprouve ou ce qu'il ressent, difficulté liée parfois à un sentiment de dévalorisation de lui-même. Il aide par certaines reprises et reformulations à une co-adaptation des sujets aux objets qu'ils mettent en circulation. Il participe à la co-construction du sens qui peut exiger parfois le recours à des procédures métalinguistiques pour gérer un malentendu, une incompréhension. Il est, pour le prévenu, le garant du contenu sémantique des phrases dictées par le juge d'instruction à la greffière. Il sélectionne pour chaque élément retenu une manière de le dire, de le lexicaliser en permettant aux interlocuteurs des ajustements constants. Ses choix sont ponctuellement guidés par la prise en compte de chacun des interlocuteurs, des enjeux et des circonstances de l'échange. Il est souvent un régulateur de la charge subjective investie dans l'échange en maîtrisant le poids des connotations, des non-dit, des sous-entendus, bref de toutes sortes d'implications. L'interprète oscille constamment entre implication et distance.

Dans le bureau du juge pour enfants, nous avons observé différents cas possibles selon le juge, les parents, les éducateurs, l'interprète en présence lors de certaines audiences.

Dans certains cas, les parents coopèrent et attendent tout et trop du juge pour enfants. Dans d'autres cas, nous assistons à des accommodements raisonnables, après négociations des identités et bien sûr des cas où deux systèmes de codes de valeurs culturelles s'affrontent, des cas où l'expression explicite et le

déphasage implicite se relaient rendant difficile la rencontre de deux sujets dans un même réseau de significations.

Nous constatons que conflits et consensus se côtoient. Les interactants sont pris dans une double contrainte de pouvoir et de solidarité, les deux interprétations existant en même temps. Concernant l'interprète, ce dernier oscille entre intimité et distance, facteurs qui paraissent à première vue en relation de stricte opposition et pourtant s'attirent mutuellement.

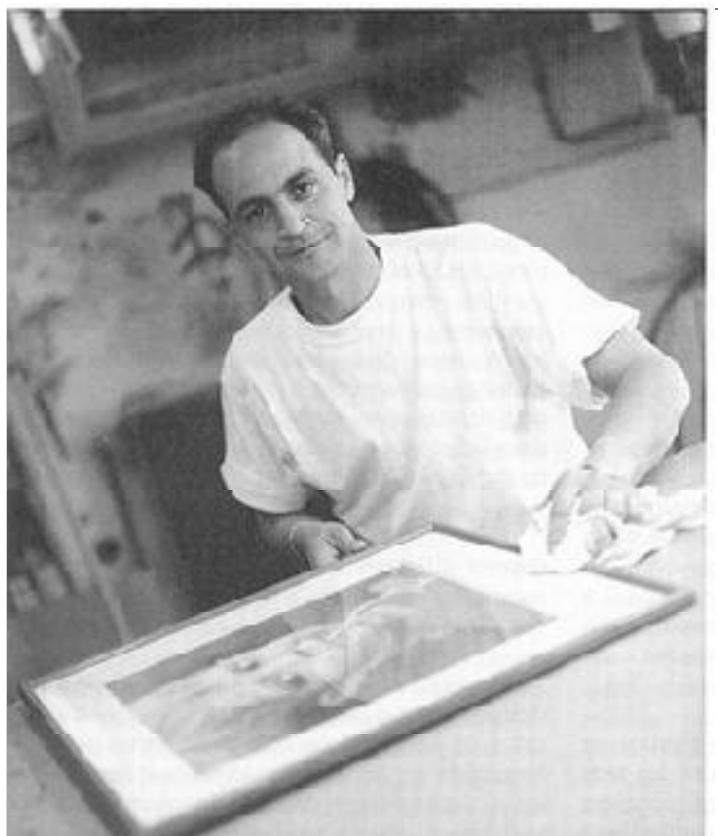
Dans le contexte thérapeutique, traduire c'est interpréter un discours avec ses dits et ses non-dits, d'une langue à l'autre, c'est reformuler et faire surgir du sens derrière les mots. L'utilisation de la première personne est indispensable pour rendre la subjectivité du patient donc le style direct est nécessaire dans la traduction pour obtenir une implication du patient dans la relation. La langue maternelle peut être un outil thérapeutique dans la prise en charge de certains cas ; elle fait émerger des sentiments et des réalités culturels enfouis

et permet à certains patients de verbaliser leur douleur. Lorsqu'il y a un suivi, l'interprète vit l'histoire d'un parcours.

La connaissance culturelle partagée permet au patient de s'exprimer par sous-entendus et par implicites, ce qui est fondamental lorsque l'on aborde des sujets difficiles. Le rapport à la langue maternelle est avant tout affectif. Le véritable travail du traducteur est, d'une part, de restituer les implicites et d'autre part, de respecter le mot à mot pour donner certaines connotations qui peuvent être très importantes pour le thérapeute. Les images, les métaphores sont restituées telles quelles, même s'il faut une explicitation par la suite. Plus qu'une traduction, l'interprète dans les situations thérapeutiques construit des significations, construit du sens et fait un effort pour transmettre tout ce qu'il ressent y compris les émotions non verbalisées.

Nous voyons dans ces contextes spécialisés que l'interprète parle de deux lieux différents puisque des choses essentielles distinguent les interlocuteurs : leur relation au monde, leurs comportements, les images mentales que les mots évoquent, les opérations logiques qui sous-entendent la construction des phrases. Les démarches de confirmation et les réformulations des thérapeutes présentent un aspect à la fois récapitulatif et interprétatif. Le bilan fait avec l'interprète après l'entretien s'avère intéressant et peut apporter des éclairages.

Nous parvenons à un autre type d'interventions, moins institutionnalisé, même si les statuts des personnes en présence sont différents. Le rapport de places est beaucoup moins préétabli en termes de positions sociales institutionnelles du type position haute / position basse. L'interaction paraît plus symétrique car le cadre dans lequel va se dérouler l'échange est le domicile de "gens ordinaires". Ces derniers, qui n'ont pas directement accès à la parole autorisée, vont progressivement, au cours de l'échange, autour d'un café ou d'un thé, se raconter, parler de leur vécu de manière spontanée.



La visite qui, au départ, a une finalité précise, est à l'initiative de représentants d'une institution certes, va petit à petit devenir une interaction conversationnelle dont la finalité interne sera centrée sur le contact et la réaffirmation de liens sociaux. La relation deviendra interpersonnelle à caractère ouvert, les statuts institutionnels et hiérarchiques seront partiellement neutralisés. Elles peuvent être à l'initiative d'un chef de projet dans le cadre de la réhabilitation d'un quartier et plus spécialement devenir des visites dites d'accueil de familles arrivées par le regroupement familial.

Lors des visites faites dans le cadre de la réhabilitation des quartiers où domine tout de même la recherche d'un consensus sur des éléments minimums acceptables par tous, l'interprète gère souvent les malentendus et les incompréhensions dus essentiellement aux rumeurs. Souvent, les discussions tournent autour des revendications des sujets à propos de la construction de leur identité qui peut être rapportée à une identité collective avec des "nous" (groupe de référence positif) contre les "autres" (groupe de référence négatif) copropriétaires anciens contre copropriétaires nouveaux ou une identité personnelle pour se différencier du voisin qui fait du bruit, salit, etc...

Cela fait partie du contrat de communication que ce principe de régulation qui est une condition de la poursuite de l'échange ainsi que le rituel du café, de la présentation de soi, des origines, du parcours de chacun. On se plaint beaucoup du quartier et pourtant on s'y sent bien, on s'est habitué maintenant mais c'était mieux avant etc....

Lors des visites d'accueil, dans le cadre du regroupement familial, la présence de l'interprète permet la mise en place de la situation d'entretien par le *respect de rituels* de la visite. Les procédures d'ouverture, de clôture, de demande inaugurale sont marquées par un rituel social d'accès à autrui très précis comprenant un complexe de formules verbales, de postures, de gestes en fonction des participants en présence, hommes, femmes, enfants. En effet, le rituel fixe d'abord les normes quant à l'établissement de la communication et crée un climat de confiance entre les participants. Le lieu, le domicile, la proxémique, chaises proches, face à face ou canapé ; le temps, souvent une bonne heure si ce n'est plus, la finalité qui est une aide et une coopération, tous ces paramètres composant le contexte situationnel se prêtent bien à plus d'intimité et de familiarité que dans un autre contexte.

Il peut se produire des "ratés" ou des "fausses notes" dans la communication et l'interprète est là pour réparer certains malentendus ou réguler certains dysfonctionnements dans le déroulement de l'échange. Il peut et doit faire prendre conscience de l'existence de variations culturelles pour éviter malentendu sur malentendu. Nous avons observé que le rituel, non seulement parenthétise la conversation mais aussi la pénètre et se caractérise par son extrême incidence sur la relation. Ces petites cérémonies verbales atténuent les risques d'agressivité et agissent sur la relation, les faces et les places des interactants. Chaque situation étant singulière, nous devons construire, reconstruire à nouveau la relation et constamment avoir une attitude à la fois proche et distante, savoir adopter cette "sympathie armée" dont parle Marc Augé.

Les visites à domicile permettent mieux que n'importe quelle méthode d'enquête ou de recherche, l'émergence du contenu socio-affectif profond, les récits de vie, le vécu des "gens ordinaires". Les gens se livrent et il faut essayer de comprendre leur trajectoire, leur parcours, constater leur évolution et la recomposition des identités dans le pays d'accueil.

L'interprète doit à chaque instant aménager conflits de valeur et oppositions de codes, assurer à la fois fidélité aux origines et adaptation au pays d'accueil, s'impliquer et se décentrer à la fois, trouver le juste milieu, c'est-à-dire finalement mettre en œuvre une approche interculturelle du monde.

Position du tiers médiateur

L'interprète considéré comme tierce personne est co-responsable au niveau de la réexpression linguistique et culturelle des contenus véhiculés par les deux interlocuteurs ; cette figure triangulaire est variable. Il est souvent amené à tenir un rôle d'interface dans le contexte de contacts entre groupes ayant des représentations et des intérêts différents.

Cette position de tiers nécessite de la part de l'interprète une décentration par rapport à lui-même et par rapport à ses interlocuteurs. Il doit rentrer dans la rationalité de l'autre sans forcément y adhérer, faire en sorte de dissiper les images et les attitudes négatives de part et d'autre pour que le dialogue soit possible. Il peut aussi aider à un nouveau type de rapport entre les parties en présence en sensibilisant les acteurs du social à une ouverture et une approche interculturelle.

On entend souvent dire autour de nous : "l'interprète doit être neutre". Nous avons voulu comprendre ce que mettaient les concernés derrière ce concept assez flou somme toute.

Dans le Larousse, nous trouvons la définition suivante : *"qui ne participe pas à un conflit, qui s'abstient de prendre part dans une lutte, une querelle mettant aux prises plusieurs puissances, plusieurs groupes, plusieurs personnes. Se dit de ce qui est objectif, dépourvu de passion."*

Nous constatons que ce terme ne convient pas vraiment au travail de l'interprète en milieu social puisque son intervention ne se situe pas nécessairement dans le cadre de la résolution de conflits mais plutôt dans un processus communicationnel. En fait, on constate que l'on confond la neutralité avec l'empathie, la distanciation ou décentration, ou l'impartialité.

Le but de l'interprète social devrait être d'aider à ce que la communication se passe bien, de faire en sorte que l'agressivité — lorsqu'elle existe — baisse, de lever les tensions latentes en instaurant le dialogue, en libérant l'angoisse de la personne fragilisée "de ne pouvoir dire comme il faut" ce qu'elle éprouve ou ressent. Alors, peut-être à ce moment-là joue-t-il le rôle du tiers qui n'est pas là pour résoudre un conflit mais est là pour qu'il puisse tout simplement y avoir communication et même pourquoi pas communication conflictuelle, si nécessaire, car le lien social peut être conflictuel, l'essentiel étant que ce lien existe et qu'on lui permette d'exister.

Si la traduction opère sur l'écrit, sans interlocuteur en face, avec son corps, son regard, ses mimiques, sa voix, l'interprétariat, lui, est avant tout oral et fait donc appel à toutes les marques de la communication verbale et para-verbale. Tous les procédés expressifs, mimo-gestuels prosodiques sont mis en oeuvre dans la communication orale (hésitations, ruptures, timbre de la voix, intensité, hauteur qui disent des émotions, chevauchements et modalisateurs...). Les situations liées à l'interprétariat impliquent des relations intersubjectives très complexes. Dans la plupart des cas, il est préférable que l'interprète appelé auprès des populations immigrées ou réfugiées comprenne les dialectes plutôt que la langue "standard" comme par exemple pour certains langues asiatiques ou l'arabe.

Pour l'interprète, la communication interculturelle se fonde d'abord sur les relations qui s'établissent entre les personnages ou groupes appartenant à des cultures différentes. Il essaiera d'éclairer et de comprendre le processus à l'oeuvre dans la rencontre interculturelle. La langue n'est pas un simple instrument de communication, elle est aussi l'expression d'une identité culturelle, ce qui pousse l'interprète à explorer d'une part les relations entre langage et culture et, d'autre part, la dialectique de l'identité et de l'altérité dans la construction de la personnalité.

Il constate, lors d'échanges, que la communication interculturelle est traversée par les représentations sociales que les cultures se font les unes des autres, images traditionnelles plus ou moins refoulées. Certains travailleurs de la santé ou certains enseignants considéreront certains de leurs patients ou de leurs élèves comme des primo-arrivants alors que très souvent, ces derniers appartiennent à la deuxième, voire à la troisième génération de migrants.

S'il y a tant de malentendus dans la communication interculturelle, ils sont dus non au linguistique proprement dit mais au culturel : "on comprend les mots et phrases de l'Autre, mais le discours n'est pas parlant". L'interprète proposera aux interlocuteurs un décodage culturel qui permettra d'éviter des jugements de valeur ; il restituera les implicites culturels, affectifs dans la langue des destinataires.

L'interprète doit-il introduire sa propre parole pour expliciter, éclaircir l'implicite, le non-dit ? S'il est agent d'intercompréhension, il devra écarter le plus possible ce qui pourrait bloquer la communication. S'il se sent responsable de la réussite conversationnelle, il devra évaluer le moment où doit intervenir sa parole en tant que sujet. Il devra proposer une lecture de discours tacites, restituer en même temps que les contenus sémantiques des implicites affectifs dans la langue du destinataire en tenant compte des référents linguistiques et socioculturels différents. Il lui faut constamment adapter sa traduction selon les destinataires en présence, utiliser des périphrases, sélectionner les concepts n'ayant pas la même connotation et les reformuler autrement, éliminer les redondances et même ignorer certains sous-entendus. Bref, il lui faudra mettre en oeuvre tout un travail interprétatif et des stratégies discursives pour faire passer l'intention et le message de chacun des interlocuteurs en maintenant un climat de confiance.

Traduire est un acte de parole qui fait intervenir un sujet humain (l'interprète) qui interprète, réexprime, fait le choix à partir des différentes possibilités offertes par la langue concernée, de moyens qui conviennent le mieux à la formulation du sens, du vouloir dire, en fonction du destinataire.

Reformuler, expliquer, expliciter, adapter, simplifier, informer, révéler certaines stratégies conversationnelles, certains malentendus : la tâche de l'interprète comme tierce personne est essentielle puisqu'il est co-responsable du maintien de la communication et de la réussite conversationnelle.

L'interprète, dans tous les cas, doit respecter chacun dans sa différence et dans sa subjectivité, quelles que soient ses convictions personnelles. Il devra posséder des qualités relationnelles empreintes de souplesse et faire preuve d'impartialité, d'empathie tout en essayant de lever les tensions latentes.

Partenaire du travailleur social ?

Globalement, il apparaît que lorsque le travail de l'interprète n'est pas ponctuel, qu'il y a un suivi, ce dernier est considéré comme partenaire. C'est pourquoi une préparation de l'entretien et un bilan avec l'interprète paraissent en général nécessaires pour que le travail soit efficace. Tous les professionnels interrogés sont unanimes : pour que l'interprète soit considéré comme partenaire à part entière du travailleur social, il est indispensable qu'il ait non seulement des qualités et des compétences mais également une formation spécifique.

Il ressort des différents entretiens que les compétences souhaitées sont essentiellement des compétences dans les deux langues et les deux cultures bien sûr; des qualités d'ouverture, le sens du contact humain, l'empathie, le respect de l'Autre, la prise de distance. Une formation en sciences humaines ou au moins une bonne culture générale (diront certains) s'avèrent idéales pour exercer ce métier.

De plus, l'on pourrait ajouter que, grâce à sa propre expérience, entre deux codes culturels, l'interprète en milieu social, peut créer un nouveau type de relation entre les institutions ou les représentants de certains institutions et les familles migrantes.

Sa présence peut éviter, comme l'écrit M. Cohen Emerique " la violence symbolique où l'un des protagonistes impose son code à l'autre, soit dans un processus assimilateur qui nie l'Autre dans ce qu'il est, soit en adoptant un comportement d'indifférence" (2). Il peut également faire participer les travailleurs sociaux au développement de l'approche interculturelle et à la création de capacités de négociations d'identités.

En conclusion, l'interprète, en milieu social, devra donc faire preuve de savoirs linguistiques et de savoirs sociolinguistiques pour que les échanges soient harmonieux. Il rééquilibrera en partie l'écart ou l'effet négatif produit sur l'identité sociale de ceux qui ne possèdent qu'un code restreint par rapport à ceux qui jouissent d'un code élaboré.

La relation triangulaire créée par sa présence fera qu'il jouera le rôle de tiers et mettra en oeuvre toute une série de stratégies discursives, de conduites langagières dans la construction de l'espace interactif.

L'interprète, certes, traduit d'une langue à l'autre, mais cela ne suffit pas, il devra comprendre ce qui se joue dans le déroulement d'une interaction. C'est pourquoi, il devra adapter son activité langagière en fonction de la diversité des lieux et de la mise en scène. Il sera attentif aux différents procédés de distanciation, modulations, ironie, alternance de code pouvant provoquer une diversité de positionnement. Il sera un sujet co-acteur, partenaire d'une négociation portant sur la langue, la culture, la socialité.



(1) Clanet (C.), *L'interculturel*, P.U. Le Mirail, 1993, p.122

(2) Cohen Emerique (M.), "La négociation interculturelle, phase essentielle de l'intégration des migrants", in revue *Hommes et Migrations* n°1208, juillet-août 1997, pp.9-23.